



Urgence Japon :

Fiche « Questions-réponses »

- 1- Pourquoi le SPF appelle-t-il à la solidarité pour le Japon qui est un pays riche?
- 2- Comment le SPF se mobilise-t-il ?
- 3- Quelle est l'expérience du SPF en matière d'urgence humanitaire ?
- 4- Comment agit le SPF ?
- 5- Quels sont les partenaires du SPF sur place ?
- 6- Je souhaite partir en mission / apporter une aide bénévole
- 7- Je souhaite faire un don matériel (produits alimentaires, vêtements...)
- 8- J'aimerais accueillir un enfant du Japon pour quelques jours de vacances.

1- Pourquoi le SPF appelle-t-il à la solidarité pour le Japon qui est un pays riche ?

C'est le rôle du Secours populaire d'appeler à la solidarité, lorsque, dans un pays étranger, un tel drame se produit. Nous savons que la solidarité du SPF sera modeste par rapport à l'immensité des besoins, mais combien elle est importante pour les personnes qui la reçoivent. Savoir qu'à des milliers de kilomètres, en France, des personnes s'organisent pour apporter une aide, est une démarche qui ne peut que confirmer la nécessité de « mondialiser la solidarité ».

Pour le Japon, le SPF n'a pas cédé à l'idée qu'il s'agit d'un pays riche, qui n'aurait pas besoin de solidarité. Car au fond, qu'est-ce qu'un pays riche ? La France en a la réputation, mais elle compte pourtant des millions de chômeurs et d'exclus. Rien ne remplace la solidarité populaire, quelle que soit la puissance de l'Etat. Nous l'avons déjà constaté après le passage de l'ouragan Katrina aux Etats-Unis en 2005.

Aujourd'hui, le Japon fait face à une catastrophe sans précédent, cumulant séismes, tsunami et catastrophe nucléaire. Les sinistrés se comptent par centaines de milliers. Déplacées, les populations manquent de tout (électricité, eau potable, alimentation, etc.). Le Secours populaire se mobilise pour leur venir en aide.

2- Comment le SPF se mobilise-t-il ?

Le SPF est une association décentralisée qui regroupe 98 fédérations départementales, plus de 1000 antennes et comités locaux et plus de 80 000 bénévoles. Vendredi, dès l'annonce de la catastrophe, c'est toute l'association qui s'est mise en mouvement. Un appel à la générosité du public a immédiatement été lancé.



Des initiatives sont aujourd'hui prises par les bénévoles de l'association sur tout le territoire français : collectes sur les marchés, sur les lieux de compétitions sportives, etc.... Le SPF s'adresse aussi aux entreprises pour qu'elles prennent part à cet élan de générosité. Car l'aide que nous pourrions apporter aux familles sinistrées dépendra des moyens financiers que nous aurons réussi à collecter.

3- Quelle est l'expérience du SPF en matière d'urgence humanitaire ?

Depuis toujours, le SPF se mobilise après les grands drames humanitaires. Ce fut le cas après la catastrophe de Tchernobyl en 1986, après le Tsunami de décembre 2004, suite au passage de l'ouragan Katrina à la Nouvelle Orléans en 2005, ou plus récemment après le tremblement de terre en Haïti. Chaque fois, le SPF a lancé une grande campagne de solidarité populaire. Grâce aux ressources collectées, la solidarité avec les victimes a pu être immédiate. Mais, au-delà de l'urgence, c'est toujours sur le long terme que le SPF envisage son action. Sans tomber dans l'assistanat, l'association poursuit donc sa solidarité avec les victimes et continue de travailler avec ses partenaires pour répondre aux besoins des populations.

Quelques exemples

1986 – Tchernobyl : Face à la catastrophe, la mobilisation du SPF et le soutien apporté aux populations ont été immédiats. Aujourd'hui, depuis 20 ans, le SPF accueille chaque été 250 victimes de ce drame, les aidant ainsi à mieux affronter les conséquences des maladies, en lien avec les « Médecins du SPF ».

2004 – Tsunami : Après l'intervention de première urgence, le SPF a mis en œuvre 53 projets de réhabilitation et de développement dans 4 des pays d'Asie du Sud Est (Inde, Indonésie, Sri Lanka, Thaïlande) les plus touchés par la catastrophe. En 2011, six ans après le drame, nous venons d'inaugurer au Sri Lanka un village de 100 maisons construites par le SPF et ses partenaires, ainsi qu'un atelier de fabrication textile qui donne la priorité à l'emploi des femmes veuves. A noter que le SPF a bénéficié d'un bilan positif dans le rapport rendu en janvier dernier par la Cour des comptes, attestant de la conformité de l'emploi des fonds reçus suite à l'appel à la générosité du public.

2005 – Ouragan Katrina : Suite au passage de l'ouragan à la Nouvelle Orléans, en Louisiane, le SPF est intervenu en lien avec des associations américaines sur place afin d'apporter aux sinistrés une première aide d'urgence. Une action spécifique a ensuite été menée pour s'assurer que les sinistrés ne soient pas expulsés de leurs maisons.

2010 – Haïti : Suite au séisme qui a touché l'île de plein fouet le 12 janvier 2010, le SPF a collecté 3,3 millions d'euros. Plus d'un million d'euros ont déjà été engagés, permettant d'agir face à l'urgence dès les premiers jours qui ont suivi la catastrophe (tentes, distributions alimentaires, aide médicale...), puis de mettre en place des projets de santé et de scolarisation (construction de complexes scolaires, soutien à des centres de santé, etc.). L'inauguration de deux écoles aura lieu en mai prochain.

4- Comment agit le SPF ?

Le SPF agit toujours en lien avec des partenaires locaux qu'il connaît directement ou qui sont connus d'autres associations partenaires avec lesquelles le SPF a déjà coopéré. Ce sont eux qui connaissent le mieux le terrain et les besoins de la population. Ce travail s'effectue en concertation avec les autorités locales et les autres acteurs sur place.



Le Japon ne fait pas exception. Nous évaluons actuellement comment aider localement les gens, le plus efficacement possible. La situation la plus critique concerne aujourd'hui les centaines de milliers de personnes déplacées qui vivent dans des conditions de manque de nourriture, de soins, d'accès à l'eau et à l'énergie, etc.

Les conséquences de la succession des trois catastrophes (séisme, tsunami et nucléaire) auxquelles s'ajoutent de mauvaises conditions météorologiques rendent les opérations plus complexes et difficiles pour les secouristes japonais et ceux d'autres pays, mais aussi pour les associations japonaises sur place. Il faut aussi souligner l'élan de solidarité qui s'organise dans le pays avec la mobilisation de la population.

Quelles que soient les difficultés auxquelles il faut faire face, le SPF a toujours pu faire parvenir la solidarité de la population française dans des conditions qui respectent la dignité des personnes sinistrées. Dans ce contexte, il prend toutes les dispositions pour ce faire sachant que les besoins sont immenses et vont perdurer pour les personnes les plus vulnérables.

Même si aucune délégation du SPF ne peut se rendre sur place pour le moment, du fait des risques de radiation, notre association se mobilise pour agir dans les plus brefs délais en lien avec nos partenaires locaux. Une délégation du SPF partira dès que les conditions le permettront.

En partenariat avec l'association japonaise KNK : Kokkyo naki Kodomotachi. Des couvertures, de l'eau, des couches bébé, des produits de première nécessité viennent d'être distribués par les équipes de KnK aux personnes sinistrées qui ont trouvé refuge, principalement dans des établissements scolaires organisés en « centres d'hébergement provisoires » dans la zone de Rikuzen Takata et Iwate. Ces actions vont se poursuivre dans une centaine de centres d'hébergement a minima jusqu'en juin prochain.

D'autres initiatives sont évoquées avec notre partenaire KnK, notamment avec le mouvement d'enfants « copain du Monde » du SPF qui a déjà lancé une grande campagne pour que les enfants de France expriment leur solidarité aux copains japonais par la réalisation de dessins et la mise en place d'initiatives de collectes financières.

5- Quels sont les partenaires du SPF sur place ?

Dès la catastrophe, nous avons sollicité la Fondation Renata, basée à Jakarta qui a déjà prouvé son efficacité à travers divers programmes menés à leur terme en Birmanie, en Indonésie, Ile de Java, Sumatra, dans le Sichuan (Chine). Elle dispose de contacts au Japon pouvant apporter leurs compétences techniques dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'énergie.

Nous menons déjà des actions de solidarité avec Kokkyo naki Kodomotachi (KNK). KNK est une association japonaise spécialisée dans les projets éducatifs et solidaires liés à l'enfance. Elle a conduit des actions au Cambodge, Philippines, Vietnam auprès des enfants des rues et vulnérables. Elle est également intervenue lors d'urgences : suite au tsunami en 2004, aux inondations au Pakistan en 2010, et en Jordanie auprès d'enfants irakiens. Dès l'annonce de la catastrophe, KNK s'est mobilisé et est intervenu auprès des familles sinistrées dans les régions au nord de Sendai et au sud de Fukushima. Le SPF va lui donner les moyens de poursuivre ses distributions de produits de première nécessité (couvertures, couches bébé, kits d'hygiène, etc.)



Des contacts s'établissent avec d'autres associations locales pour organiser les formes de solidarité les mieux adaptées au regard des conséquences humanitaires et des souhaits exprimés par les Japonais eux-mêmes.

6-Je souhaite partir en mission / apporter une aide bénévole

Tout d'abord, il faut souligner combien le SPF est sensible à toutes les propositions qui lui parviennent et qui témoignent que les valeurs de solidarité sont bien présentes dans notre pays.

Dans les pays où il intervient, le SPF travaille toujours en lien avec des acteurs locaux : associations locales, représentant des bénéficiaires, personnes ressources, etc. Pour suivre au mieux les projets menés et intervenir au plus près des populations, des délégations portant le mandat du SPF sont amenées à se rendre sur place. Elles sont composées de bénévoles impliqués au SPF, ainsi que de personnes disposant de compétences techniques spécifiques recherchées au regard des objectifs conduits : médecins, infirmiers, photographes, journalistes, ingénieurs, architectes... et qui se sont portées volontaires.

Aujourd'hui, avec le risque nucléaire, la situation au Japon est très particulière et ne nous laisse pas la possibilité de nous rendre sur place. Pour le moment, le SPF travaille donc en confiance avec son réseau. Dès que possible, nous espérons pouvoir nous rendre auprès des populations sinistrées.

Mais il n'est pas nécessaire de partir pour exprimer sa solidarité ! Partout en France, les bénévoles du Secours populaire français organisent un grand nombre d'initiatives pour collecter des dons financiers indispensables pour conduire les actions de solidarité au Japon.

Sur votre lieu de travail, dans votre établissement d'enseignement, dans votre quartier, dans votre club de sport, au sein de votre réseau de connaissances,... vous pouvez aussi faire connaître les actions du SPF. Si vous souhaitez collecter pour le Secours populaire, nous pouvons mettre à votre disposition des affiches, des troncs, etc. Vous pouvez aussi remettre la recette d'une soirée festive, culturelle ou sportive etc...

Les enfants peuvent aussi prendre part à cet élan de solidarité en faveur des enfants du Japon en rejoignant les actions solidaires des enfants « copain du monde » du SPF (www.copaindumonde.org).

Autour de nous, des restaurants, cinémas, entreprises, municipalités ... relaient les appels aux dons financiers...

Nous avons besoin de vos savoir-faire, de votre expérience et de votre énergie. C'est pourquoi, nous vous invitons à prendre contact avec la fédération départementale la plus proche de votre domicile qui vous renseignera sur les actions menées localement et la manière dont vous pouvez vous y associer.

7-Je souhaite faire un don matériel (produits alimentaires, vêtements ...)

D'une manière générale, dans la conduite de ses actions à l'international, le SPF a fait le choix de ne pas organiser de collectes de matériel en faveur des pays dans lesquels il intervient. Et cela pour plusieurs raisons : l'acheminement de containers est souvent très coûteux, acheter sur place permet de soutenir l'économie locale, de respecter les habitudes du pays, de répondre au plus près des besoins exprimés, etc. Ainsi, en Haïti, l'aide alimentaire distribuée par le SPF était composée de



bouillons de viande et de légumes, alimentation haïtienne traditionnelle pour laquelle les produits ont directement été achetés sur place.

Dans le cadre des urgences, chaque situation est particulière. En fonction du contexte, le choix du SPF pourra se porter sur un envoi de matériel. Il s'agira alors de matériel neuf, de grande valeur marchande ou non disponible dans le pays d'intervention. Là encore, ce pourra être des dons ou des produits achetés en grande quantité à des prix négociés au plus bas.

8-J'aimerais accueillir un enfant du Japon pour quelques jours de vacances.

Cette démarche est tout à fait généreuse et importante car le SPF mène campagne pour rechercher des familles qui pourraient accueillir bénévolement des enfants au moment des vacances. C'est une expérience enrichissante à la fois pour la famille de vacances et pour l'enfant accueilli. Ce sont majoritairement des enfants de France (dont les parents sont en situation de pauvreté ou de précarité) mais aussi des enfants de pays étrangers dans lesquels le SPF mène des actions de solidarité.

Nous avons aussi un partenariat important avec des associations en Hollande et en Suisse qui accueillent les enfants du SPF chaque été. Par ailleurs, cette année, en partenariat avec les Eclaireuses et Eclaireurs de France, nous allons accueillir plusieurs dizaines d'enfants de différents pays du monde, pour passer des vacances inoubliables dans notre pays.

S'agissant du Japon, le drame et les traumatismes que vivent actuellement les populations sont trop récents pour pouvoir envisager dès à présent cette forme de solidarité. Néanmoins il est important de pouvoir manifester votre démarche auprès de la fédération du SPF de votre département qui sera en mesure de répondre au mieux à vos attentes au regard de l'évolution des formes de solidarité que mettra en place le SPF en faveur des enfants japonais. Le SPF adaptera les actions à mettre en place dans le meilleur intérêt des enfants et de leurs familles. Tout cela se fera bien sûr en concertation avec elles au moment venu.



Vous pouvez effectuer un don financier

Par courrier au Secours populaire français
BP 3303 - 75123 Paris cedex 03

En ligne par carte bleue et par chèque

www.secourspopulaire.fr

En tant que donateur, vous recevrez un reçu qui vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 75% du montant de votre don dans la limite de 521 euros de votre revenu imposable. Au-delà vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Pour les entreprises, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur les sociétés égale à 60% du montant versé, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxe (avec possibilité de reporter la déduction sur les cinq exercices suivants en cas de dépassement de ce plafond).